

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 675

présenté par

M. Dubois, Mme Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Bourdeaux, M. Brigand,
M. Fabrice Brun, M. Kamardine, M. Descoeur, M. Hetzel, Mme Frédérique Meunier,
Mme Périgault, M. Ray, M. Taite, Mme Louwagie, Mme Corneloup, M. Schellenberger,
Mme Valentin, M. Vatin, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, M. Emmanuel Maquet, Mme Duby-
Muller, M. Dive, Mme Petex, M. Pradié, Mme Tabarot, Mme Serre, M. Juvin, Mme Gruet,
M. Boucard, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, M. Bazin, M. Neuder et Mme Genevard

ARTICLE PREMIER

À l’alinéa 4, après le mot :

« veillant »,

insérer les mots :

« , par sa production nationale agricole, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il paraît essentiel de préciser à cet alinéa que les politiques publiques doivent veiller avant tout à la souveraineté alimentaire en mettant en avant la production nationale agricole.

Sans la préservation de notre production nationale agricole, nous ne pourrions accéder à la souveraineté alimentaire et atteindre la résilience en matière agricole.